

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 janvier 2019

L'an deux mil vingt, le trente janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUVINET, Maire.

Date de convocation : le 23 janvier 2020

PRESENTS : MMES MAUDET, AUVINET, BREMAUD, PERRAUD, GUINAUDEAU, GATE, CHAPDELAINE

MM. LANDREAU, FONTENIT, VALLEE, AUVINET Y., AUGEREAU, GUITTON D, GUITTON JF, et AUVINET E., Maire.

M Yvan AUVINET a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

Point sur la mutualisation des Services Techniques avec M. Hérault, Président de la Communauté de Communes, M. de Oliveira, Directeur Général des Services et M. Beunardeau, Responsable des Services Techniques mutualisés.

Une présentation a été faite des Services Techniques Mutualisés regroupant les communes de La Gaubretière, Saint Martin des Tilleuls, Saint Aubin des Ormeaux et Tiffauges. 14 agents (dont 2 femmes) et 1 responsable des Services Techniques. 1 local technique mutualisé et centralisé à Saint Aubin des Ormeaux (bâtiment appartenant à la commune de Saint Aubin). Les anciens centres techniques sont toujours utilisés comme lieu de stockage.

Parmi les objectifs de démarrage de la mutualisation : professionnalisation et spécialisation des agents (formations, habilitations ...).

Il est demandé aux élus de se positionner sur le bâtiment mutualisé des services techniques.

3 choix possibles : pérennisation du bail sur une période de 2 à 3 ans, prolongation du bail pour une période de d'un an ou arrêt de l'expérimentation.

Après discussion, les élus décident d'opter pour une prolongation du bail jusqu'au 31/12/2020 permettant au prochain conseil municipal de prendre connaissance et de se positionner sur le sujet.

1 - Approbation du compte rendu du 12 décembre 2019

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

2 – Effacement de réseau à l'Audouiniere.

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du passage de la fibre, le SYDEV a proposé l'effacement du réseau de l'Audouiniere et sur une partie de la rue des Rosiers (de la ZAE jusqu'à l'intersection avec l'Audouiniere).

Le coût global estimé de travaux par le SYDEV est de **174 218 €**, il resterait à la charge de la mairie la somme de **58 107 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la réalisation de ces effacements.

3 – Rapport enquête publique relative aux projets de déclassements de voies et chemins ruraux à la Rainerie, La Rocheverbois et l'Audouiniere

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des élus ont reçu avec la convocation le rapport du commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire rappelle que les chemins ruraux au lieu-dit « La Rainerie » et « La Rocheverbois » et la portion de voie rurale au lieu-dit « L'Audouiniere » n'accueillent plus d'usagers ;

Mais qu'il faut cependant maintenir l'autorisation de passage pour les randonneurs (14 demandes dans ce sens lors de l'enquête) ;

Considérant que les chemins privés A 722 au lieu-dit « La Rainerie » et A 1720 au lieu-dit « La Rocheverbois » desservent des habitations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conclusions de l'enquête publique ;
- **APPROUVE** l'aliénation du chemin rural cadastré A 1983 au lieu-dit « La Rainerie » d'une superficie de 1 474 m² ;
- **APPROUVE** l'aliénation des chemins ruraux cadastrés A 1945 (2358m²) et A 1977 (768 m²) au lieu-dit « La Rocheverbois » ;
- **APPROUVE** l'aliénation de la portion de voie rurale au lieu-dit « L'Audouiniere » (144 m²) ;
- **APPROUVE** qu'en contrepartie la commune acquiert les parcelles de chemins privés A 722 (1470m²) au lieu-dit « La Rainerie », et A 1720 (1032m²) au lieu-dit « La Rocheverbois » ;
- **DECIDE** que les cessions/acquisitions de chemins au lieu-dit « la Rainerie » et « La Rocheverbois » se feront à hauteur de 500 € l'hectare avec la SCEA du Val de Crème (491m²) et Mme MERLANS de CHAILLE (983 m² et 3126 m²) ;
- **DECIDE** que la cession de portion de voie au lieu-dit l'Audouiniere se fera à hauteur de 10 € le m² avec les consorts AUVINET ;
- **DIT** qu'afin de maintenir le passage aux randonneurs il convient de notifier par acte notarié avec Mme MERLANS de CHAILLE les parcelles permettant le passage des randonneurs ;
- **DIT** que les actes notariés seront à la charge des demandeurs précités ;

4- Avenant n°1 au lot 01 « voiries et réseaux divers » marché aménagement paysager

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de passer un avenant pour moins-values avec l'entreprise SOFULTRAP sur le lot n°1 « voiries et réseaux divers » du marché d'aménagement paysager des abords de la maison communale

Avenant n°01 –

Suppression de divers travaux due aux adaptations techniques durant le chantier (regard, ouverture de tranchée, drain)

Montant des modifications du marché – 1 396.50 € HT soit 1 675.80 € TTC

Le conseil approuve à l'unanimité l'avenant présenté.

5- Analyse des offres « Rénovation du complexe de la Botterie »

Monsieur le Maire rappelle que l'avis à concurrence est divisé en trois lots, le 1^{er} « Bardage Polycarbonate », le 2nd « menuiseries extérieures » et le 3^{ème} « électricité chauffage ventilation »

Suite à la date de remise des offres fixée le vendredi 15 mars 2019 à 12h00, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 27 janvier 2020 à 15h00 :

Deux candidats ont remis une offre par voie électronique pour le lot n°1 : Bardage polycarbonate, BATITECH et SMAC

Monsieur le Maire présente au conseil, le rapport d'analyse des offres :

	BATITECH	SMAC
Montant solution de base	46 300,12 €	49 511,69 €
Note critère 1- prix	5,00	4,68
Note critère 2 – valeur technique	4,00	4,00
Note finale pondérée	9,00	8,68
Classement final proposé	1	2

Suite à l'analyse des offres il est proposé d'attribuer le lot n°1 « bardage polycarbonate » à l'entreprise BATITECH.

Deux candidats ont remis une offre par voie électronique pour le lot n°2 « Menuiseries extérieures » : APH CONCEPT, CHARRIER SAS

Monsieur le Maire présente au conseil, le rapport d'analyse des offres :

	APH CONCEPT	CHARRIER SAS
Montant solution de base	30 154,90 €	35 992,00 €
Note critère 1- prix	5,00	4,19
Note critère 2 – valeur technique	4,00	4,00
Note finale pondérée	9,00	8,19
Classement final proposé	1	2

Suite à l'analyse des offres il est proposé d'attribuer le lot n°2 « Menuiseries extérieures » à l'entreprise APH CONCEPT

Trois candidats ont remis une offre par voie électronique pour le lot n°3 « Electricité Chauffage Ventilation » : TCS, MON ELEC, OUVRARD

Monsieur le Maire présente au conseil, le rapport d'analyse des offres :

	TCS	MON ELEC	OUVRARD
Montant solution de base	44 162,69 €	46 976,98 €	52 874,98 €
Note critère 1- prix	5,00	4,70	4,18
Note critère 2 – valeur technique	5,00	3,40	4,60
Note finale pondérée	10,00	8,10	8,78
Classement final proposé	1	3	2

Suite à l'analyse des offres il est proposé d'attribuer le lot n°3 « Electricité Chauffage Ventilation » à l'entreprise TCS

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, le conseil à l'unanimité **ATTRIBUE** le lot n°1 « Bardage polycarbonate » à l'entreprise **BATITECH** pour un montant de 46 300.12 € HT, le lot n°2 « Menuiserie extérieures » à l'entreprise **APH CONCEPT BOIS** pour un montant de 30 154.90 € HT et le lot n°3 « Electricité Chauffage Ventilation » à l'entreprise **TCS** pour un montant de 44 162.69 €.

6- Achat parcelles de jardins

Mr le Maire informe le conseil que la mairie s'est positionnée pour acquérir les parcelles A 155 et A 1500 à hauteur de 6 € le m² soit 654 €. Puis suite à cette acquisition un échange serait fait avec le propriétaire de la parcelle A 123, toujours dans le but d'urbanisation des dents creuses. Le conseil valide à l'unanimité ces acquisitions puis échange.

Délégation :

Monsieur le Maire informe le conseil de la renonciation par la commune à son droit de préemption urbain sur le bien sis 24 rue du Calvaire.

Informations diverses :

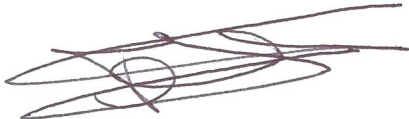
- Locatif 7 rue des Glycines : départ des locataires le 31 janvier, nouveaux locataires le 15 février : Mr THOISY et Mme GAUCHER (travaux prévus durant ce laps de temps : clôture sur l'arrière du terrain et changement bac de douche).
- Eclairage des Zones Artisanales et Economiques : Changement d'horaires à compter du 1^{er} janvier 2020 : de 23h à 6h30.

DATES A RETENIR :

Mardi 11 février 20h30 : commission finances
 Jeudi 13 février 18h00 : commission culture
 Lundi 17 février 14h30 : Commission des impôts directs
 Mardi 18 février 20h00 : projection du film « la Vie est belle » - à la mairie (gratuit)
 Dimanche 23 février 2020 : repas des aînés
 Mercredi 4 mars 2020 à 20h00 : conseil municipal
 Dimanche 15 et 22 mars 2020 : Elections municipales

La séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance



Le maire

